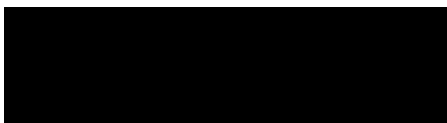


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, 26 janvier 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.433



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 5 janvier dernier, visant à obtenir :

« [...] »

- a) Tous les documents faisant état du nombre de patients qui ont quitté l'urgence de l'hôpital du Haut-Richelieu sans voir un médecin du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023, ventilé par année.
- b) Tous les documents faisant état du nombre de visites enregistrées à l'urgence de l'hôpital du Haut-Richelieu du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023, ventilé par année.
- c) Tous les documents faisant état du délai d'attente moyen à l'urgence de l'hôpital du Haut-Richelieu, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023, ventilé par année et par type de patients (notamment, mais pas exclusivement, toutes conditions confondues, patients sur civières et patients ambulatoires). » (*sic*).

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

... 2

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-laccesaux-documents-dorganismes-publics/

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

[REDACTED]

Dominique Breton

p.j. 2

N/Réf. : 24-IO-00004-09